



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes
Lyon Saint Exupéry en Dauphiné

Séance du mardi 15 octobre 2024

Délibération n° 2024/68

En exercice	31
Présents	22
Votants	27
Pour	0
Contre	21
Abstention	6

ADMINISTRATION GENERALE

CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION

Date de la convocation : le 9 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, **le 15 octobre**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle Roger Gauthier, Rue des Allobroges à Charvieu-Chavagneux, sous la présidence de Monsieur Gérard DEZEMPTÉ.

Conseillers Communautaires présents : Messieurs DEZEMPTÉ, CERVERA, GAUTHIER, RODRIGUEZ, CAMP, DAVRIEUX, CROLLARD, COSTA, TURMAUD, BRON, LAURENT, GINDRE, MURILLON et Mesdames GARSI, ZAHAR, PETIT, ORTEGA, ROUBA-LOPRETE, BON, BOUVIER, CHENU, POZZOBON-MAITRE.

Conseillers Communautaires absents représentés (procuration) : Monsieur DISSA à Madame ZAHAR, Madame MAS à Monsieur DAVRIEUX, Madame BLACHE à Monsieur LAURENT, Monsieur ANDREU à Monsieur BRON, Monsieur NGUYEN à Monsieur GINDRE.

Conseillers Communautaires absents excusés : Mesdames JACQUEMIN, GRIGORIAN, RAVOUNA et Monsieur BEL.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur DAVRIEUX est nommé secrétaire de séance.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné

~~~~~  
**CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION**  
~~~~~

Le Président rappelle que la Communauté de communes avait candidaté puis été retenue à l'appel à projets AVELO 3 lancé par l'ADEME début 2024, comprenant notamment le recrutement d'un chargé de mission vélo, soutenu par l'ADEME à hauteur de 29 000 € par an pour une durée maximum de 36 mois (soit un coût résiduel nul pour LYSED).

En juillet dernier, les Vice-Présidents en charge du PCAET et les Membres du Bureau avaient considéré que la CC LYSED pourrait saisir cette opportunité afin de poursuivre et renforcer les actions initiées en recrutant un chargé de mission contractuel sur la base d'un contrat de projet permettant notamment :

- La mise en œuvre des orientations du schéma directeur cyclable,
- le soutien au pilotage d'études de maîtrise d'œuvre opérationnelle d'aménagements, études de faisabilité de liaisons cyclables etc.
- La mise en œuvre opérationnelle du réseau cyclable communautaire,
- la préparation des mobilités douces concomitantes à l'arrivée du tram-train,

Le Président indique toutefois que depuis la situation a changé et que nous sommes désormais tous informés depuis quelques semaines de la situation catastrophique dans laquelle se trouvent les finances publiques. Les déficits publics sont abyssaux et les coupes budgétaires s'annoncent drastiques.

Dans ce contexte, le Président propose que notre Communauté de Communes renonce à la création de ce poste, financé en intégralité par l'Etat, afin de participer à l'effort national de diminution des dépenses publiques et donc des déficits.

❖ **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (6 abstentions : M. DAVRIEUX 2 voix, M. TURMAUD, Mme ROUBA LOPRETE, Mme ZAHAR 2 voix) :**

- **De participer à l'effort national de limitation des dépenses et des déficits publics, tout en refusant cette course folle à l'augmentation des impôts pour nos contribuables,**
- **De proposer des pistes d'économies en rejetant la création de ce poste de chargé de mission, financé intégralement par l'Etat.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,


R. DAVRIEUX

Le Président,


G. D'EMPTE

